



15 mai 2001

Numéro 66

Par l'équipe du Collectif



Nous avons appris des gens de Sherbrooke le décès, suite à un cancer, de Jacques Lebel, un formidable passionné de justice, que plusieurs d'entre vous avez sans doute connu, soit dans l'un ou l'autre de nos rassemblements précédents, soit dans ses tâches d'animateur à la pastorale sociale du diocèse de Sherbrooke. Jacques a été un ardent promoteur du projet de loi à Sherbrooke. Sa maladie s'intensifiant, il était au repos depuis un an. À 52 ans, il nous passe le relais. Jacques, nous pouvons te dire, comme on dit en Amérique latine quand une personne engagée perd la vie, *«presente!»* Notre travail restera marqué par ta présence et par ta détermination.

Encore de nouveaux appuis parlementaires!

Le site suit!

Christian Dubois, notre agent de communication, que nous avons prêté au CMAQ, le Centre des médias alternatifs du Québec, pour la durée du Sommet des Peuples et des Amériques, nous revient après quelques jours de congé. Notre site Internet, qui était resté un peu stationnaire pendant ce temps, reprend donc de la suite dans les idées et devrait maintenant vous tenir à jour.

D'où vous vient cette ténacité?

Bonjour tout le monde! Ce réseau est pas croyable. Que faisaient selon vous les 30 personnes de 17 à 77 ans réunies au sous-sol de la CDC de Nicolet mercredi soir dernier par un magnifique soir de mai? On vous le donne en mille : elles étudiaient le dernier budget du Québec avec Vivian lors d'une animation post-budgétaire!!!

Cette soirée a été l'occasion de découvrir à quoi pourrait ressembler une pédagogie de l'après budget. Aux éléments de formation déjà expérimentés cet hiver, il faut en quelque sorte ajouter les questions : quel budget du Québec avons-nous eu? Comment avons-nous réagi? Où en sommes-nous? Que pouvons-nous faire?

Un exemple? Nous avons pu constater que le discours ministériel, à l'effet que le problème du budget était un problème de message et non un problème de contenu, est repris par des députés, qui ont commencé à dire comme lui qu'il y en avait plutôt pour 800 M\$ que pour 300 M\$ en lutte à la pauvreté dans ce budget. Ce qui inclut les mesures prévues pour le développement des régions. Le développement des régions c'est bien, mais faut-il comprendre comme des mesures de lutte contre la pauvreté les mesures de congé d'impôt aux entreprises des régions ressource, des mesures qui élargissent à un nouveau secteur la déresponsabilisation fiscale des entreprises déjà observée dans les budgets précédents!?! En tout cas, il va falloir s'assurer que les emplois créés par ces mesures, s'il s'en crée, soient solides et de qualité, a fait remarquer une participante, qui s'est bien promis de suivre l'affaire dans ses prochaines réunions au CLD. Loin d'être démontées par tout le travail d'argumentation et de contre-argumentation que le nouveau discours «pauvreté» du gouvernement va supposer de notre part, les personnes présentes ont demandé à être tenues informées. «Dites-nous le sur votre site Internet quand le gouvernement nous conte des pipes!»

À ce sujet, on ne sait pas si ça présage de la suite, mais l'information suivante peut vous donner un avant-goût de la vigilance à développer pour les prochains mois. Alors sortons nos propositions de loi, relisons-les attentivement et préparons-nous.

Un document de travail inquiétant

Il nous est parvenu cette semaine d'un groupe qui en avait eu copie on ne sait pas trop par quel dédale, un document de travail inédit du Ministère de la Solidarité sociale daté du **28 novembre 2000** intitulé «**Un Québec pour tous. Proposition engageant les travaux d'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté.**» Faut-il y lire un signe de ce qui s'en vient? Si c'est le cas, attelons-nous!

Aucune mention dans ce document d'une approche fondée sur les droits ni même de la responsabilité de toute la société dans la fabrication de la pauvreté. On y motive la lutte contre la pauvreté «pour des raisons humanitaires», mais aussi parce que «les sociétés modernes vieillissantes devront faire appel à tous leurs citoyens d'âge actif pour assurer le développement économique et social». Au chapitre des constats, tout en justifiant qu'il fallait réduire les impôts pour améliorer la capacité concurrentielle du Québec, on reconnaît, c'est toujours ça de pris, que la pauvreté coûte cher aux personnes et à toute la société, que les écarts après impôts et transferts se sont accrus depuis dix ans entre riches et pauvres, que le cinquième le plus pauvre de la population «ne dispose plus que de 78% de son pouvoir d'achat de 1989» alors que le cinquième le plus riche est le seul à avoir maintenu et augmenté son pouvoir d'achat.

Ces constats ne conduisent pas à une approche universelle du problème et de ses solutions. Suit un portrait de quelques visages de la pauvreté qui sert d'emblée à prôner de «centrer l'action auprès de groupes qui présentent plus de caractéristiques liées à la pauvreté». On en reste donc au ciblage des actions par clientèle.

Quand vient le temps d'énoncer «les valeurs, principes et leviers pour lutter contre la pauvreté», on s'appuie sur l'opinion publique ouverte aux enfants et aux adolescents, mais réservée quant aux adultes, pour supporter ceux-ci «sur le chemin qui mène de la dépendance à l'autonomie» en les aidant à obtenir et conserver un gagne-pain, mais en maintenant un équilibre entre l'aide et l'«importance de maintenir l'incitation au travail». Ce qui conduit à une approche qui engage beaucoup tous les secteurs de la société, mais pas énormément l'action gouvernementale au-delà d'une plus grande concertation, qui sera centrée sur «les leviers les plus structurants : éducation, emploi, essor économique, santé, action communautaire, développement économique régional, capital social.» À ce sujet une question est annoncée : «quelles sommes est-on prêt à consacrer comme société à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?»

Loin de l'approche d'interdépendance et de dignité du préambule de notre proposition de loi et de la reconnaissance qu'on y trouve que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir, l'action en «trois temps» envisagée trace une ligne entre des sauveurs et des victimes, puisqu'il faudra «prévenir, aider, rendre autonome», trois termes qui maintiennent les personnes pauvres en situation de subordination face à un gouvernement et à des intervenantEs qui savent ce qu'il faut faire pour elles. Rien de l'ordre des deuxième et troisième principes de notre proposition. Nulle indication qu'on impliquera les personnes en situation de pauvreté dans l'élaboration des

mesures qui les concernent ou qu'on recourra à leur expertise pour comprendre ensemble un problème qui nous concerne toutes et tous.

Le programme se trace ensuite à l'avenant comme une addition de mesures éparées sans commune mesure avec l'envergure que nous dessinons dans notre proposition de loi cadre et programme. Sont évoqués : interventions précoces auprès des enfants pauvres notamment par des mesures d'«éducation compensatoire», lutte au décrochage scolaire, réflexion ambiguë sur la couverture des besoins essentiels à l'aide sociale qui serait nécessaire, mais qui serait rencontrée dans une proposition de 81% à 98% selon le type de ménage et selon l'accès ou non à une allocation-logement. On y envisage d'étendre le programme Apport à d'autres groupes. Une «corvée en faveur des familles monoparentales» est prévue, avec un programme de type Solidarité-jeunesse et un objectif de «contrer la dépendance de ces familles à l'aide sociale et aussi de lutter contre la pauvreté qui se transmet d'une génération à l'autre».



Où est l'erreur? On vous invite à relire cette page après relecture de notre proposition de loi (au besoin, vous la trouvez sur notre site Internet) pour mesurer la différence de ton.

Bien sûr, il ne faut pas prendre ce document interne pour le résultat à venir (espérons que non), mais il démontre assez bien les limites prévisibles d'un processus qui nous a soigneusement évitéEs... Si le résultat s'avérait aussi maigre, il y aura au moins un avantage : il ne sera pas difficile aux gens qui auront pris connaissance de notre travail et de celui du gouvernement d'en saisir la différence.

Ça se prépare de tous bords pour la rencontre de juin

Mais la vigilance, ça nous connaît. Nos appels aux relayeurEs nous apprennent que ça se prépare de tous bords dans les régions et les organisations membres du Collectif en vue de la rencontre d'orientation des 3-4-5 juin. On commence à avoir hâte.

Le «dialogue» aura lieu finalement

Quant à notre proposition de dialogue structuré avec le gouvernement, elle semble se confirmer. Une première rencontre aura lieu vendredi prochain le 18 mai. Nous sommes en train de former un petit groupe de travail qui comprendra quelques membres du Collectif, ainsi qu'une intervenante et des personnes en situation de pauvreté d'un groupe qui participe à notre travail depuis le début, le Groupe ressource du Plateau Mont-Royal. C'est à suivre plus qu'attentivement.



 **Collectif pour une loi
sur l'élimination de la
pauvreté**

C.P 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5

www.pauvrete.qc.ca

Tél.: (418) 525-0040 / Fax: (418) 525-0740
Courriel: pauvrete@clc.net

Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon
dans la Basse-Ville de Québec.